



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 OCTOBRE 2024

PROCES-VERBAL DE SEANCE

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 11

Le 14 Octobre 2024, le Conseil Municipal de la commune de SAINT RESTITUT (Drôme), s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Christine FOROT, MAIRE.

Etaient présents : C.FOROT - W.AUGUSTE – S.MEARY – Y.ARMAND – G.JANUEL – M.MERLIN – M.CECCHINI – H.CHARANCON – L.VIGER – F.THEOLAS – S.ROUSSIN

Etaient absents excusés : I.MEJEAN – B.DUBOIS – AM.SOLIER

Absente non excusée : M.DENISE

Secrétaire de séance : S.MEARY

Christine FOROT remercie les personnes présentes.
Elle constate que le quorum est atteint et aborde les points de l'ordre du jour.

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES :

DE-2024-079 : Approbation PV conseil municipal du 23/09/2024

DE-2024-080 : Révision du Plu : Avenant n°3 au marché public SARL ALPICITE

1. DELIBERATION N° DE-2024-079 : APPROBATION PV CM DU 23/09/2024

Aucune remarque. Approuvé à l'unanimité des présents.

2. RENDU ACTE DES DECISIONS DU MAIRE

Décision N°20.2024

-signature de l'avenant N°2 au marché de travaux du Centre Municipal de Santé, avec l'entreprise ALIANS TP – Lot N°1 VRD Aménagements extérieurs portant sur :

-intégration de travaux en plus et en moins pour adaptation aux contraintes du chantier et à l'évolution des besoins.

Montant de l'avenant : 325.48 € HT

-prolongation des délais d'exécution des travaux. Le délai d'exécution du marché est augmenté d'une durée de 3 mois, la date de fin des délais d'exécution est prolongée jusqu'au 28 mai 2024.

Décision N° 21.2024 :

-signature de l'avenant N°2 au marché de travaux du Centre Municipal de Santé, avec l'entreprise SMG26 Lot N°2 Gros Oeuvre portant sur :

-intégration de travaux en plus et en moins pour adaptation aux contraintes du chantier et à l'évolution des besoins.

Montant de l'avenant : 6.807.21 € HT

-prolongation des délais d'exécution des travaux. Le délai d'exécution du marché est augmenté d'une durée de 3 mois, la date de fin des délais d'exécution est prolongée jusqu'au 28 mai 2024.

Décision N° 22.2024 :

-signature de l'avenant N°2 au marché de travaux du Centre Municipal de Santé, avec l'entreprise SAS REBOULET Lot 3 Charpente Couverture, portant sur :

-intégration de travaux en plus et en moins pour adaptation aux contraintes du chantier et à l'évolution des besoins.

Montant de l'avenant : 625.00 € HT

Décision N° 23.2024 :

-signature de l'avenant N°2 au marché de travaux du Centre Municipal de Santé, avec l'entreprise MOB Lot N°7 Menuiseries Bois portant sur :

-intégration de travaux en plus et en moins pour adaptation aux contraintes du chantier et à l'évolution des besoins.

Montant de l'avenant : - 1.571.00 € HT

-prolongation des délais d'exécution des travaux. Le délai d'exécution du marché est augmenté d'une durée de 3 mois, la date de fin des délais d'exécution est prolongée jusqu'au 28 mai 2024.

Décision N° 24.2024 :

Décision annulée.

Décision N° 25.2024 :

-signature de l'avenant N°1 au marché de travaux du Centre Municipal de Santé, avec l'entreprise SAS RIGOUDY Lot N°10 Revêtement de sols et murs, portant sur :

-prolongation des délais d'exécution des travaux. Le délai d'exécution du marché est augmenté d'une durée de 3 mois, la date de fin des délais d'exécution est prolongée jusqu'au 28 mai 2024.

Le montant des travaux n'est pas modifié.

Décision N° 26.2024 :

-signature de l'acte d'engagement (marché de travaux) avec l'entreprise ALU ESPACE (MOB) 84100 ORANGE, pour les travaux de remplacement des menuiseries de la mairie.

Montant total HT : 61.289.00 € HT soit 73.546.80 € TTC.

La commune est subventionnée à hauteur de 50 % du SDED et 30 % du département.

Décision N° 27.2024 :

-signature de la convention de partage de fiscalité économique avec la CCDSP – année 2024 ayant pour objet de fixer les conditions de partage du produit de la fiscalité professionnelle perçue par la commune de ST RESTITUT.

A titre de l'année 2024, le montant du produit à reverser à la CCDSP se compose de 5.000 euros à reverser avant fin de l'exercice budgétaire et au regard d'un état de dépenses d'entretien réellement effectuées sur la ZA durant l'année.

3. DELIBERATION N° DE-2024-080 : REVISION DU PLU AVENANT N°3 SARL ALPICITE

Madame le maire rappelle la signature en date du 21 janvier 2019 d'un marché avec la SARL KAX pour la révision totale de notre Plan Local d'Urbanisme. Le montant initial du marché était de 44.600.00 € HT.

L'avenant N°1 correspondant à des prestations complémentaires pour la somme de 2.230.00 € HT portait le montant du marché à la somme de 46.830.00 € HT.

Suite à la cessation d'activités de la SARL KAX en 2020, celle-ci a été substituée par la SARL ALPICITE 05200 EMBRUN, au moyen de l'avenant N°2 au marché.

Par ce biais, cette dernière s'est engagée de fait à respecter les termes du contrat.

A la date de la signature de l'avenant N°2 le 19 février 2020, le document de révision n'a pu avancer, conformément au calendrier prévisionnel, compte tenu de la crise du COVID et des élections municipales en 2020. Dès lors, il est apparu à la reprise du dossier en fin d'année 2021, que le dossier réalisé ne répondait pas au nouveau cadre réglementaire en vigueur (Loi Climat et Résilience du 22/08/2021) et aux attentes de la Préfecture.

La SARL ALPICITE a effectué quelques missions, mais à la date du présent avenant, les évolutions à entreprendre conduisent à ajuster/actualiser certaines phases jusqu'ici réalisées ou partiellement réalisées afin de finaliser la mission.

Conformément aux dispositions des articles R2194.2 et R2194.3 du code de la commande publique, ces services supplémentaires sont rendus nécessaires en raison des évolutions du contexte réglementaire depuis 2019 et des ajustements du projet politique et de sa traduction réglementaire.

Compte tenu de l'augmentation des coûts des prestations sur ce type de marché depuis 2019, et de son impact sur le calendrier de la procédure, une forte plus-value financière pour la commune et un décalage calendaire est nécessaire.

Madame le maire explique qu'il convient de signer un Avenant N°3 ayant pour objet :

- . Actualisation du diagnostic
- . Ajustement du PADD
- . Ajustement du règlement et du zonage
- . Réunions en visioconférence et en présentiel
- . Prolongement des délais d'élaboration des documents sont portés à 80 mois au lieu de 20 mois.

Le montant de l'avenant N°3 s'élève à la somme de 14.850.00 € HT, soit un écart de 31.7 %, ce qui porte le nouveau montant du marché à la somme de 61.680.00 € HT.

Considérant que le montant de l'Avenant N°3 est supérieur à 5% du montant initial du marché, l'avis de la Commission d'Appel d'Offres est requis,

Considérant l'avis de la C.A.O. en date du 14/10/2024

Vu l'Avenant N°3 proposé

Le conseil municipal à l'unanimité accepte cet avenant N°3 et autorise Mme le maire à le signer.

Mme le Maire précise qu'il conviendra de prévoir quelques ajustements sur les zones réservées (monastère, parking photovoltaïque pour une centrale villageoise).

Finalisation du PLU probablement septembre 2025.

4. INFORMATIONS DIVERSES

Concernant les fouilles, un diagnostic d'archéologie préventive a été prescrit par la Préfète de région en date du 2 avril 2024. Cette opération a été mise en œuvre par l'Institut National de Recherche en Archéologie Préventive (Inrap) et assurée financièrement par l'ETAT, elle s'est achevée le 9 octobre 2024. La densité de vestiges archéologiques sur les secteurs investigués et notamment l'ensemble funéraire découvert au pied de l'église, nécessiteraient une fouille dans le cadre du projet d'aménagement du centre ancien. Toutefois, la commune ne peut assumer financièrement le coût d'une telle opération. Le rapport de diagnostic, qui confortera ou pas l'importance des découvertes, nous parviendra fin janvier 2025 et à cette date, nous serons en mesure de connaître les prescriptions concernant nos futurs travaux de rénovation du cœur de village. Dans l'intervalle, nous ne sommes pas autorisés à commencer nos travaux. Lorsque le rapport de diagnostic nous aura été remis, nous organiserons avec l'INRAP une conférence ouverte au public sur le déroulé des fouilles préventives et les découvertes qui ont suivi

Manifestations :

Le 15/10/24 : Fête de la Terreur (Amicale Laïque)

Le 18/10/24 : Dictée de la rentrée à 18h30 salle polyvalente (Asso des Mots)

Le 19/10/24 : Balade des carriers en occitan 9h30 Clos de la Baume (Foyer Rural)

Le 25/10/24 : Veillée d'antan 20h30 salle polyvalente (Crèches et traditions)

La séance est levée à 19h45.

Le Secrétaire de séance : Sandrine MEARY

Le Maire : Christine FOROT